



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	12
votants	19

Le lundi 4 décembre 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

DELIBERATION

N° 191/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Thierry GUIDO, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Colette BENOUAHAB.

OBJET :

Demande de subvention
au Département pour la
réhabilitation des sentiers
VTT – Phase 3

ONT DONNÉ POUVOIR : Thierry GUIDO à Daniel GIORDAN, Herbert WOLFERS à Marie-Lou ALLAVENA, Karine BOETTI à Isabelle SAUVE, Francis FRECOURT à Audrey ROSSI, Renaud LEFEBVRE à Paul REY, Jean-Louis TAYLOR à Sébastien OLHARAN, Colette BENOUAHAB à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 119/2023 du 4 juin 2023, l'Assemblée a approuvé une demande de subvention au Parc National du Mercantour pour la 2^{ème} phase de la création et de la réhabilitation de sentiers de VTT.

Monsieur le Maire propose ce jour d'approuver la demande de subvention au Département pour la 3^{ème} phase.

Le montant de cette opération est de 15 000 HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement, joint à la présente délibération, et sollicite l'aide du Département, dans le cadre des équipements sportifs, à hauteur de 80 % du montant total HT, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la demande d'aide financière au Département pour la 3^{ème} phase de réhabilitation de sentiers de VTT.

APPROUVE le plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2024 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le

Le Maire



Sébastien OLHARAN



Ville de
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : REHABILITATION DES SENTIERS VTT – PHASE 3

DEPENSE :

Montant 15 000 € HT

RECETTES :

DEPARTEMENT 80 % 12 000 €
(Dans le cadre des équipements sportifs)
PART COMMUNE 20 % 3 000 €

TOTAL TTC : 18 000 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 04/12/2023

Le Maire,


Sébastien OLHARAN